

Ecole Clair-Vivre Alpha

Mode d'emploi



Complément au règlement des écoles
communales d'Evere

Implantation Centre

Avenue Notre-Dame, 40

1140 Evere

02/247.63.08

cvalpha@evere.brussels

Implantation Germinal

Avenue Constant Permeke, 36

1140 Evere

Chers parents,

Nous vous remercions pour la confiance dont vous faites preuve en inscrivant vos enfants dans notre école. Croyez bien que nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de vos aspirations.

Nous sommes fiers de notre école, de sa pédagogie et de l'esprit de complicité qui règne au sein de notre équipe.

Nous souhaitons former des enfants épanouis, autonomes et respectueux les uns des autres, mais aussi des enfants pleins d'assurance et forts de leurs acquis et de leurs compétences.

L'enfant est l'acteur principal de ses apprentissages. C'est pourquoi sa participation, son engagement, son implication dans la gestion de sa formation et de l'organisation de sa classe sont indispensables.

Pour une meilleure réussite de ces objectifs, nous vous demandons de lire attentivement cette brochure. Vous y trouverez toutes les informations relatives à la vie quotidienne dans notre établissement. Nous ne pouvons pas tout écrire. Certaines attitudes sont évidentes et font appel au bon sens de chacun. Au-delà des droits, il est important de ne pas négliger les devoirs.

Nous vous demandons d'observer scrupuleusement les consignes qui y figurent. Elles n'ont d'autre but que d'assurer le bon fonctionnement de notre école.

Vous devez également disposer du projet d'établissement. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous le réclamer. Le règlement des écoles se trouve à l'intérieur du journal de classe de votre enfant. Lisez-le et signez-le dès la rentrée.

Ce document est à conserver précieusement pendant toute l'année scolaire.

Nous souhaitons à toute la famille et principalement à votre (vos) enfant(s) une année scolaire enrichissante.

Pour l'Equipe éducative,

Valérie Pasteyns
Directrice

A. Organisation générale de l'école

Les enfants peuvent commencer leur scolarité à l'école Clair-Vivre Alpha dès 2 ans $\frac{1}{2}$. Seuls les frères et sœurs entrent en cours d'année, les enfants venant de l'extérieur doivent rentrer au 1^{er} septembre. Les enfants inscrits en 2^e primaire à l'école Clair-Vivre Alpha sont automatiquement inscrits à l'école Clair-Vivre Omega.

L'école Clair-Vivre Alpha est divisée en 2 implantations :

- L'implantation Centre : Avenue Notre-Dame, 40, 1140 Evere.
Ce site organise les classes de la 1^{ère} maternelle à la 6^e primaire.
- L'implantation Germinal : Avenue Constant Permeke, 36, 1140 Evere
Ce site organise les classes de la 1^{ère} maternelle à la 2^e primaire.
Les enfants vont ensuite sur le site du Centre pour terminer leur scolarité au sein de Clair-Vivre Omega.

A chaque fin de cycle (2^{ème} maternelle et 2^{ème} primaire) , les enfants de toutes les classes sont mélangés pour former des groupes classes équilibrés. Ce sont les enseignants qui effectuent ce mélange puisque ce sont eux qui connaissent le mieux votre enfant et qu'ils garantissent ainsi le bien-être de chacun. Voilà pourquoi, nous ne changeons pas les enfants de classes ni en début, ni en cours d'année.

Si votre enfant rencontre un problème dans sa classe, nous favorisons le dialogue, tant avec l'enseignant qu'avec les enfants de sa classe afin de trouver des solutions.

B. Contacts

1) Avec la direction :

La directrice, Valérie Pasteyns, est présente sur le site de Germinal le mardi et le jeudi de 8h10 à 12h10 et dès 8h10 sur le site du Centre, dans la salle des professeurs, les autres jours (sauf empêchement).

N'hésitez pas à aller la trouver pour toutes vos questions.

Si vous avez besoin de plus de temps ou qu'elle n'est pas disponible, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 02/247.63.08 ou par mail : vpasteyns@evere.brussels

2) Avec le secrétariat

Le secrétariat est ouvert de 8h00 à 8h45 ainsi que de 15h30 à 17h00. Il n'est pas joignable par téléphone entre 12h15 et 13h30.

Le secrétariat est **fermé le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.**

Vous pouvez le joindre par mail à l'adresse suivante : cvalpha@evere.brussels

3) Avec les titulaires et professeurs spéciaux :

Trois rencontres sont organisées durant l'année :

- en septembre, pour faire connaissance avec le/la titulaire (réunion collective)
- en janvier, pour faire le point (entretien individuel sur demande de l'enseignant(e) ou du parent)
- en juin, pour faire le dernier bilan (remise du bilan et entretien individuel sur demande)

Les titulaires et professeurs spéciaux peuvent aussi vous recevoir, sur rendez-vous pris via le journal de classe de votre enfant.

4) Avec la concierge :

La concierge, Monique Marin, se tient à votre disposition tous les matins de 7h30 à 8h30 ainsi que de 15h30 à 16h00 sur le site du Centre.

5) Avec l'éducateur responsable :

Les éducateurs responsables peuvent s'entretenir avec vous le matin de 7h30 à 8h30 ainsi que le soir pendant les garderies.

Educatrice responsable pour Clair-Vivre centre : 0499/96.66.53

Educateur responsable pour Germinal-Complexe : 0490/49.41.58

5) Avec le Pouvoir organisateur :

Commune d'Evere

Square Hoedemaekers, 10

1140 Evere

M. Christian Béozière

Echevin de l'enseignement

Square Hoedemaekers, 10

1140 Evere

Mme Leïla Houimli

Chef du service Education et Loisirs

Square Hoedemaekers, 10

1140 Evere

02/247.63.44

C. Communication parents-école

Afin de limiter le nombre de papiers, l'école Clair-Vivre Alpha communique avec les parents par mail et/ou via l'application Konecto.

Cette application est téléchargeable sur tous les smartphones et tablettes. Vous recevez un code par enfant qu'il vous suffit d'introduire afin de recevoir tous les avis.

Si vous ne possédez pas de smartphone, vous recevrez les avis et communication par mail.

D. Vos devoirs

Les parents veilleront :

- à vérifier la farde d'avis tous les jours ainsi qu'à signer le journal de classe.
- à ne pas prendre des rendez-vous extérieurs (docteur, dentiste, ...) pendant les cours.
- à ne pas anticiper ou prolonger les congés scolaires.
- à conduire et venir rechercher leur(s) enfant(s) à l'heure.

E. La vie quotidienne

Heures d'ouverture de l'école : de 7h30 à 8h45
de 12h10 à 12h20
de 13h20 à 13h40
de 15h30 à 18h00

Le **mercredi**, la porte est aussi **FERMEE** de **13h40 à 15h30**, si votre enfant a un rendez-vous ou doit partir entre ces heures, il faudra venir le chercher avant 13h40. Cette fermeture permet aux éducateurs d'organiser des ateliers artistiques et sportifs avec les enfants sans un va-et-vient permanent.

Horaire des cours : de 8h30 à 12h10 et de 13h40 à 15h20 (sauf le mercredi 12h10)

Comme pour les enfants de primaire, les enfants de maternelle commencent les cours à 8h30, mais de 8h30 à 8h40, les parents sont autorisés à rester afin de faciliter la transition s'ils sont entrés avant 8h30 . Les parents de maternelle ne peuvent plus entrer après 8h30 mais peuvent sortir jusqu'à 8h45. Nous insistons sur le respect des horaires, il est en effet important de ne pas perturber les activités par des arrivées tardives, d'autant plus que la porte d'entrée se ferme automatiquement à 8h45.

Entrées et sorties des élèves

Le « **Kiss and Drive** » (« Embrasser et Rouler ») se trouvant devant l'école permet aux parents de déposer et de venir chercher leurs enfants. En aucun cas, vous n'êtes autorisés à entrer dans l'école si votre voiture se trouve à cet endroit. Si vous souhaitez conduire vos enfants jusqu'à leur classe, il vous faudra trouver une place aux alentours. Des gardiens de la Paix aident nos patrouilleurs à faire respecter cette règle, merci d'en tenir compte.

A la 1^{ère} sonnerie, nous demandons à tous les parents d'enfants du 5/8 de quitter l'école afin de ne pas perturber le début des cours.

A la 2^e sonnerie, tous les parents d'enfants de maternelle doivent regagner la sortie au plus vite avant la fermeture automatique de la porte.

A l'implantation Centre, lors de la sortie à 15h20 jusqu'à l'entrée en garderie à 16h, nous demandons à tous les parents de ne pas dépasser **la ligne rouge** tracée dans la cour. Cela permet aux éducateurs d'avoir une meilleure vue pour surveiller les enfants.

Aucune poussette ne sera laissée dans le hall de l'école.

Service d'accueil - Garderie

Matin : 7h30 - 8h30

Soir : 15h30 - 18h

Mercredi soir: 12h10 - 18h

Les surveillances de midi et les garderies doivent être réservées via un formulaire donné en début d'année scolaire. Chaque parent complète une semaine « type » qui sera reportée sur toute l'année. Si vous souhaitez modifier cette semaine « type », vous devez envoyer un mail au secrétariat (cvalpha@evere.brussels) 2 jours ouvrables avant le jour de modification de manière à ce que l'encodage puisse être modifié.

Les garderies ont leur propre projet d'accueil, n'hésitez pas à la demander au secrétariat.

En cas de retard, une amende de 10€ vous sera facturée par jour et par enfant.

Repas

Pour les enfants qui restent à l'école sur le temps de midi, il existe deux possibilités :

- le **dîner chaud**, qui se déroule dans le réfectoire en face de l'école pour les 5-8 et dans une classe pour les maternelles. Les Cuisines Bruxelloises fournissent potage-plat-dessert.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez vous-même décommander ses dîners au 02/512.24.87 ou 02/545.13.88

Lors d'un voyage scolaire, ce sont les enseignants via le secrétariat qui décommandent les dîners 7 jours à l'avance.

- le **dîner tartines**, un potage est compris dans l'intervention demandée pour la surveillance. Les enfants mangent dans leur classe.

Les surveillances des dîners sont à régler via une facture qui vous est remise dans le cartable de votre enfant à la fin du mois.

Les paiements pour les repas chauds se font exclusivement par virement que vous recevez des Cuisines Bruxelloises, indiquez-bien la communication structurée donnée sur celui-ci.

En cas de non paiement des dîners chauds, les Cuisines Bruxelloises excluent l'enfant jusqu'à ce que le paiement leur parvienne. Vous devez donc fournir des tartines le temps que votre dossier soit régularisé. En cas de non paiement des surveillances et garderies, un relevé trimestriel sera envoyé au Receveur Communal qui se chargera du recouvrement, ce qui entraînera des frais supplémentaires.

Absence

En cas d'absence de votre enfant pour **une journée**, il est inutile de prévenir l'école, l'enseignant notera votre enfant absent. A partir de la 1^{ère} primaire, vous devrez fournir un **motif d'absence**.

Si l'absence se prolonge, vous pouvez prévenir le secrétariat au 02/247.63.08. Celui-ci préviendra l'enseignant. Vous devez fournir un **certificat médical** dès que l'absence de votre enfant **dépasse 2 jours**.

Attention, lorsque votre enfant est absent plus de 9 $\frac{1}{2}$ jours sans motif valable, la direction de l'école est tenue de prévenir la Direction Générale pour l'Obligation Scolaire. Vous devrez alors justifier chaque absence directement à la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement Communauté française de Belgique).

Education physique – piscine

Maternelle (accueil-1^{ère}-2^e-3^e)

Deux périodes de psychomotricité par semaine sont dispensées par des professeurs qualifiés.

En 2^e et 3^e maternelle, les enfants vont à la piscine. Comme cela fait partie du projet d'établissement, nous demandons aux enfants d'y participer activement.

Primaire (5/8)

L'année scolaire est « coupée » en deux :

- Une moitié de l'année, les enfants ont éducation physique
- L'autre moitié, ils ont piscine

Équipement : dans un sac de bain : un maillot de bain classique (ni short, ni bermuda, ni bikini), un bonnet jaune et un essuie de bain.

Un forfait piscine vous sera demandé pour payer l'entrée à la piscine. Seul un certificat médical permet le remboursement des séances

F. Classes de dépaysement - classes de neige - classes de mer

La pédagogie Freinet a pour objectif d'ouvrir les enfants sur le monde qui les entoure. Voilà pourquoi, dès la maternelle, des classes de dépaysement sont organisées. Il est important que chaque enfant y participe afin de vivre la vie de classe dans son intégralité.

Les classes de dépaysement sont organisées à l'initiative des enseignants et sont obligatoires.

G. Jeux, jouets et multimédia

Les GSM, les « DS » ou « PSP » ainsi que les lecteurs MP3 ne sont pas autorisés. Si votre enfant apporte son GSM, celui-ci doit être éteint dans l'enceinte de l'école et dans son cartable. Tout GSM allumé sera confisqué et remis à la direction. Il ne sera rendu qu'en fin d'année scolaire.

Les échanges d'autocollants et de cartes sont permis sauf interdiction des professeurs ou éducateurs suite à des conflits. Les disputes générées par ces jeux et jouets entraîneront la confiscation ou l'interdiction de certaines pratiques et ce en fonction d'une décision prise par l'ensemble de l'équipe éducative.

L'école n'est, en aucun cas, responsable des dommages éventuels occasionnés aux objets de valeur apportés par les enfants, ni en cas de perte ou de vol de ceux-ci.

Ni canifs, ni armes factices ne seront tolérées.

H. Objets perdus

Nous insistons vivement pour que le matériel et les vêtements des élèves soient **marqués au nom de l'enfant**. Ils seront plus aisément retrouvés par leur propriétaire. L'Association des parents organise le rangement des objets perdus dans le hall pour l'implantation du Centre, et dans l'entrée du pavillon du milieu sur le site de Germinal, n'hésitez pas à y jeter un coup d'œil régulièrement.

Les vêtements non repris avant chaque congé scolaire seront donnés à une œuvre caritative.

L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans l'établissement.

I. Diffusion d'images, de photos

Souvent, nous aimons garder et quelquefois diffuser sur notre site internet des souvenirs de voyage ou de sortie de vos enfants. Certaines photos sont aussi publiées dans nos différents journaux scolaires.

Conformément au règlement communal, si vous ne souhaitez pas que vos enfants se retrouvent sur un ou plusieurs de ces supports, merci d'en informer par écrit le titulaire et la direction de l'école.

J. Car

La commune organise un car reliant Clair-Vivre centre à son annexe. Ce car est réservé aux enfants ayant des frères et sœurs à Clair-Vivre centre afin d'y regrouper les familles.

K. L'association des parents

Elle est très active au sein de notre école. Des MAP (Mardi de l'Association des Parents) sont organisés tous les 2^e mardis du mois. Tous les renseignements se trouvent sur le site de Clair-Vivre : www.clairvivre.be

L. Les partenaires de l'école

- PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) dirigé par Mme Carole Reynaerts) : veille au respect de l'hygiène, propose des animations en relation avec la santé, la propreté ou la sexualité et organise les visites médicales.
- Les logopèdes : ce sont des personnes indépendantes qui travaillent dans les locaux de l'école. Elles traitent directement avec les parents qui les rémunèrent. Un contact permanent est établi entre elles, la titulaire, la direction durant tout le traitement logopédique.
- Le centre PMS : Centre Psycho-Médico-Social 02/800.86.45
Psychologue et assistante sociale :
 - informent les parents, les conseillent et suivent les enfants ;
 - aiguillent les parents vers des centres de guidance lorsqu'une prise en charge s'avère nécessaire ;
 - travaillent en collaboration avec les enseignants ;

- informent les parents et enfants qui terminent leur scolarité primaire des possibilités s'offrant après l'enseignement fondamental ;
- procèdent à des testings afin d'aider les enfants dans leurs difficultés et de mettre en place un système plus approprié à leurs apprentissages.
- Les Gardiens de la Paix : ils aident les patrouilleurs à maintenir l'ordre le matin devant l'école, protègent l'emplacement de car.
- La médiation scolaire : Ce service communal facilite le dialogue entre les parents et l'école mais aide aussi les enseignants en cas de conflits dans leur classe. Une mine de conseils, un lieu d'écoute pour tous.

Alessandra Nespoli 02/241.36.94

Claire Gomez 02/215.15.24

Ce dépliant est mis à jour chaque début d'année scolaire.

N'hésitez pas à le consulter sur notre site internet www.clairvivre.be ou à demander une copie au secrétariat.